

Projet de turboalternateur de 50 MW à l'usine de cellulose de spécialité Tembec à Témiscaming

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 21 NOVEMBRE À 19 H 30

Québec, le 18 octobre 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de turboalternateur de 50 MW à l'usine de cellulose de spécialité Tembec à Témiscaming* par Tembec Énergie S.E.C.. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **21 novembre, à compter de 19 h 30, au Salon Desjardins du Centre, 20, rue Humphrey à Témiscaming**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Daniel Breton, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 3 décembre prochain.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 3 décembre 2012, ces documents peuvent être consultés dans le centre de consultation régional suivant :

- **Bibliothèque de Témiscaming, 40, rue Boucher à Témiscaming.**

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Tembec Énergie S.E.C. souhaite installer un groupe turboalternateur de 50 MW dans un bâtiment existant sur les terrains de l'usine de cellulose de spécialité de Tembec à Témiscaming. Le projet consisterait à installer une turbine à vapeur couplée à un alternateur pour transformer en électricité une partie de l'énergie contenue dans la vapeur de la chaudière # 10 de récupération des liqueurs de cuisson.

Le projet nécessiterait l'installation d'une turbine à vapeur, d'un condenseur, d'un alternateur, d'un hydro-condenseur muni d'une tour de refroidissement, d'un pont roulant d'une capacité de 60 tonnes, la construction d'une ligne électrique de 13,8 kV entre le groupe turboalternateur et le poste de transformation situé au nord de l'usine ainsi que l'ajout d'un transformateur. Des modifications seraient également apportées aux infrastructures existantes pour la distribution d'eau industrielle et la collecte des eaux usées de procédé. Le coût du projet est estimé à 57 M\$ et la mise en service est prévue pour mai 2014.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, ce projet pourrait avoir des répercussions sur le milieu humain. Le promoteur mentionne que le groupe turboalternateur, l'hydro-condenseur et les ventilateurs de toit seraient susceptibles de générer un bruit constant, de jour comme de nuit. Il estime que le bruit d'exploitation serait de faible intensité et que l'impact appréhendé autour de l'usine serait également faible. Un suivi du bruit serait effectué après la mise en service du turboalternateur pour s'assurer que le niveau sonore demeure faible.

Pour ce qui est de l'impact visuel, l'étude d'impact mentionne que le bâtiment, avec l'hydro-condenseur sur le toit, ne se démarquerait pas des autres bâtiments existants et ne serait que peu ou pas visible des quartiers résidentiels avoisinants. Toutefois, l'hydro-condenseur créerait un panache de vapeur en hiver qui s'ajouterait aux panaches déjà existants de l'usine.

Durant la période de réalisation du projet, le promoteur mentionne que la circulation lourde additionnelle, occasionnée par la livraison des équipements, aurait peu d'impact sur la circulation existante. Des mesures de contrôle sur la vitesse ainsi que le nettoyage des chemins seraient prévus au besoin.

L'étude d'impact signale aussi que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet global de modernisation des installations de Tembec, estimé à 175 M\$, relatif à son usine de pâte dissolvante de Témiscaming. Le promoteur ajoute que la réalisation du projet lui permettrait de bénéficier de revenus additionnels de l'ordre de 30 M\$ à 40 M\$ par année, entre autres, par la signature d'un contrat d'achat d'énergie de 25 ans avec Hydro-Québec Distribution.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 3 décembre 2012**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Daniel Breton, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, conseiller en communication au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [turboalternateur-temiscaming@bape.gouv.qc.ca](mailto:turboalternateur-temiscaming@bape.gouv.qc.ca).